

EXAMEN THEORIQUE :

Les examens théorique du permis de conduire (ETG) , sont effectués par la poste de st Malo, l'auto-école réserve pour ses élèves des dates d'examens à raison de 3 à 4 séances par mois de 10 élèves chacune, l'auto-école conseil le passage lorsque 'elle estime qu'un candidat est prêt pour passer son épreuve théorique, en revanche si un candidat souhaite passer cette épreuve alors que l'auto-école lui a signifié qu'il n'était pas prêt, l'auto-école ne lui refusera en aucun cas l'accès à cet examen.

Le cout de cet examen a été fixé par l'état en concertation avec les opérateurs privés et est de 30 €, l'auto-école se charge du paiement des frais de réservation et les répercutera sur le compte de l'élève au tarif indiqué soit 30 €.

Une convocation lui sera remise en main propre et l'élève devra se présenter à l'épreuve à la date, heure et lieu indiqué sur cette dernière, si un candidat ne se présente pas à cette épreuve, les frais de réservation de la place d'examen lui seront facturés au tarif de 30 €

EXAMEN PRATIQUE :

Afin de pouvoir être présenté à l'examen pratique du permis de conduire, l'enseignant doit être convaincu que l'élève est prêt à passer l'examen.

Pour cela l'enseignant travail sur l'auto-évaluation : il demande l'avis de son élève et lui commente son ressenti de professionnel de la conduite. (Bon, Fragile, Pas encore prêt...)

Les places d'examen sont attribuées par la Préfecture.

L'élève ne pourra ni choisir la date, ni l'heure, ni le lieu de l'examen.

En cas d'échec :

- L'élève devra reprendre des heures de conduite ou le nombre variera en fonction du résultat de l'examen.
- Il devra repayer pour obtenir une nouvelle place d'examen au tarif en vigueur.
- Il ne sera pas prioritaire pour une prochaine date.
- Le candidat est tenu de régler à l'établissement les sommes dues, conformément au mode de règlement choisi afin de solder son compte avant chaque passage de l'examen pratique.

L'élève ou son représentant légal

La Direction